



Je souhaite recevoir l'information CGT GRDF en direct. Je flash le QR code et je m'inscris.

MESURES SALARIALES 2024 : LA DIRECTION DE GRDF DOIT PROPOSER DES MESURES PERENNES

Les négociations de branche sur les mesures salariales 2024 ouvertes le 11 septembre sont terminées. L'objectif pour la CGT était d'y obtenir des mesures qui permettent de combler les dégâts causés par l'inflation 2023-2024 sur le pouvoir d'achat des agents. Les Organisations Syndicales ont refusé de signer l'accord minimaliste proposé par les employeurs de la branche. Ces derniers, après que la CGT a été la seule à appeler à la mobilisation pendant ces négociations, ont décidé unilatéralement d'appliquer les mesures suivantes en 2024 :

1. Les résultats de la négociation de branche

Augmentation du SNB de 2 % au 1er janvier 2023 dont 0,5 % sont un reliquat de 2023

0.6% liés à l'ancienneté

Enveloppe minimum de NR pour les avancements et les reclassements de **0,8 % de la masse salariale** de l'entreprise (Cela correspond environ à 3.800 NR à GRDF)

Seule l'augmentation de 2 % du SNB est une mesure collective liée aux salaires (l'ancienneté et l'enveloppe de NR récompensent la fidélité, la montée en compétences et l'atteinte d'objectifs). Vous pouvez consulter la nouvelle grille des salaires au 1er janvier 2024 en flashant le QR Code ci-contre ou en cliquant dessus.

2. Les négociations en entreprise

À GRDF, celles-ci débiteront le 29 novembre et se poursuivront les 7 et 20 décembre. **Il y a un an, seule la CGT n'a pas changé de cap pendant la négociation et a respecté son engagement : 2 NR pour compenser l'inflation.**

Pour mettre fin au mouvement de grève historique de fin 2022, la CGT avait accepté d'accorder du répit à la Direction en deux étapes :

- Signature d'un protocole de fin de conflit actant une prime mensuelle pendant toute l'année 2023 pour atteindre la revendication CGT de 200 euros d'augmentation de salaire,
- Discuter en fin d'année 2023 de la transformation de cette prime en NR.



**La lutte !
ça paye**

Alors que les négociations à GRDF approchent à grand pas, **la CGT continue et continuera de revendiquer le deuxième NR** car, en 2022, quand la CGT revendiquait 200 euros d'augmentation de salaire, il s'agissait bien d'une augmentation pérenne. Pas d'une augmentation ponctuelle.

Cette revendication est d'autant plus légitime dans le contexte qui nous frappe toutes et tous :

- 20 % d'inflation en 6 ans.
- 25 % d'augmentation des prix des produits alimentaires en 2 ans
- 40 % d'augmentation des prix des carburants en 3 ans...

La mesure CGT que tous les agents perçoivent depuis janvier 2023 cessera d'être versée en fin d'année 2023.

Vous pouvez consulter le montant que vous percevez dans la rubrique 01A de votre fiche de paie.

Son montant varie de 50 euros par mois pour les plus hauts salaires à 87 euros par mois pour les plus bas.

Même si l'inflation vient à reculer, les prix ne baisseront pas. Une inflation qui diminue, ce sont des prix qui continuent d'augmenter. Les salaires ne doivent pas baisser non plus !

CODE ET LIBELLE DE LA RUBRIQUE	
* 001	REMUNERATION BRUTE
* 182	AFE
* 01A	COMPLEMENT REMUN
* 20B	FORF FAMILIAL
601	ICFS PROVINCE

Pour compenser partiellement l'inflation, la Direction de GRDF a accordé pour 2022 et 2023 un NR pour tous, une prime de 1.000 euros (soit environ 80 euros par mois) et la mesure CGT.

Or, la prime de 1.000 euros n'est pas pérenne et la transformation de la mesure CGT en NR doit encore être discutée.

Ces deux primes représentent en pouvoir d'achat :

- Plus de 11 % pour un agent qui gagne 1.500 euros net
- 7 % pour un agent qui gagne 2.000 euros net par mois
- Plus de 4 % pour un agent qui en gagne 3.000

Autrement dit, si ces deux primes ne sont pas converties en NR et malgré l'augmentation du SNB de 2 % le 1er janvier 2024, la très grande majorité des agents de GRDF commenceront l'année 2024 en perdant du salaire par rapport à 2023 si la Direction n'accorde pas de mesures pérennes pour compenser ces primes.

Avant la deuxième séance de négociations, la CGT organisera une réunion nationale d'information du personnel en code 028 le 7 décembre de 8h à 10h.

Nous partagerons avec vous les premiers éléments issus de la négociation.

Pensez à saisir dès à présent vos liasses dans GTA.

